

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Séance du 2 décembre 2025

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-cinq et le deux décembre à 19 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N°29c

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoints, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Patrick BROQUERIE, Mme Zohra HAMZAoui, M. Serge HULPUSCH, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, soit 23 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Jérémy NOVAIS par M. Bernard COMBES, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN par Mme Sylvie CHRISTOPHE jusqu'à 20h00, Mme Ayse TARI par Mme Yvette FOURNIER, M. Gérard FAUGERES par M. Patrick BROQUERIE, Mme Christine DEFFONTAINE par M. Sébastien BRAZ, M. Dorian LASCAUX par M. Raphaël CHAUMEIL

Etaient absents : Mme Aïcha RAZOUKI, Mme Stéphanie PERRIER, Mme Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Budget parkings - Renouvellement de la ligne de trésorerie

Le conseil Municipal,

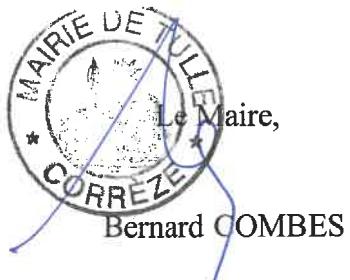
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget autonome « parkings »
- Vu sa délibération n°2a du 4 juillet 2017 décidant la création d'un SPIC dans le cadre d'une régie dotée de la seule autonomie financière et chargée de la gestion du stationnement dans les parkings couverts de la commune et de l'exploitation d'une aire de service pour camping-cars,
- Vu sa délibération n° 12d du 19 septembre 2017 décidant la création d'une ligne de trésorerie sur le budget parkings couverts,
- Vu ses délibérations successives décidant de renouveler la ligne de trésorerie,
- Considérant que la collectivité souhaite renouveler cette ligne de trésorerie,

Après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 5 abstentions

1 - Décide, pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, de renouveler la ligne de crédits d'un montant de 250 000 euros pour un an à compter du 26 octobre 2026.

2 - Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat d'ouverture d'une ligne de crédits et à procéder aux demandes de versement des fonds, aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues par ledit contrat ainsi qu'aux changements d'index.

3 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "VERGNE".

Transmis au Contrôle de Legalité le : 04 DEC. 2025

Date et ref de l'accusé de réception : 04 DEC. 2025

D29C - 02122025